

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 AVRIL 2013

Convocation : le 19 avril 2013

Présents : Mesdames DAUPHIN, REYNAUD et VAUGRENARD
Messieurs DEJOURS, SOTON, HURLIN, DUPIN, LADREYT, COSTE et GUERIN

Excusés : Madame BARBAZANGES
Messieurs GREGOIRE et SAHY

La séance est ouverte à 20 heures.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LADREYT

Jean SOTON demande des explications sur l'emploi du feu. Sur la commune de Champis, il est rappelé que la réglementation est appliquée conformément à l'arrêté du Préfet N° 2013 – 077 – 000 6. Les déclarations d'emploi du feu ont été modifiées et ne sont délivrées qu'aux agriculteurs et aux exploitants forestiers. Pour les déchets verts, il convient de privilégier le broyage et le compostage sur place ou le transport à la déchetterie. Une réflexion est engagée pour l'organisation d'une « tournée broyage » en liaison avec l'association du Tremplin.

Le procès-verbal du 29 Mars 2013 est adopté à l'unanimité.

- **Aménagement du presbytère :**

Afin de pouvoir accueillir dans des conditions réglementaires, à compter de la rentrée de Septembre, dans les locaux du presbytère une MAM (Maison d'assistantes maternelles) au rez de chaussée du bâtiment et un appartement en location à l'étage, il convient de réaliser des travaux d'aménagement : suppression de l'escalier bois intérieur, création d'un escalier extérieur pour accès à l'appartement de l'étage, isolation du bâtiment, chauffage, plomberie et électricité.

Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Général pour ces travaux avant le 01 Septembre 2013 au titre des économies d'énergie. Examen des devis des entreprises par la commission d'appel d'offres le lundi 29 avril.

- **SIGNALETIQUE / RACCORDEMENT POSTAL : réunion publique du 19 Avril 2013**

Une quarantaine de personnes a assisté à la réunion publique du 19 avril 2013.

Mi-mai chaque foyer va recevoir son certificat d'adressage mentionnant l'adresse exacte (nom de la voie + numéro) accompagné de la procédure pour informer l'ensemble des correspondants.

Dans les prochaines semaines, la signalétique communale (une centaine de mâts et de panneaux) va être posée par les agents de la Communauté de Communes Rhône Crussol, la fixation des 360 numéros sera réalisée par les agents communaux en accord avec chaque propriétaire.

Avec la numérotation, chaque foyer sera clairement identifié.

Il est précisé que chaque hameau, même s'il ne figure pas dans l'adresse officielle, conserve son nom d'origine et qu'il peut continuer de figurer dans l'adressage postal.

- **LOTISSEMENT : consultation viabilisation**

Le cahier des charges pour la viabilisation concernant la création de la voirie du lotissement le SOULEDOMATI a été établi par Alja DARRIBERE. Un appel d'offre a été lancé auprès de 5 entreprises. L'ouverture des plis sera effectuée par la commission le Lundi 29 Avril 2013 à 10 heures en mairie de Champis.

Les travaux de viabilisation devront être terminés pour Septembre 2013.

A noter que les travaux pour les réseaux électriques vont être réalisés par le SDE 07. Pour l'eau et l'assainissement les entreprises spécialisées seront consultées.

Le permis d'aménager du futur lotissement qui a été déposé le 04 avril 2013, s'inscrit pleinement dans les orientations du PLU qui deviendra opérationnel à compter du 06 mai prochain.

- **VOIRIE / PROPOSITION PROGRAMME 2013:**

Après étude et chiffrage par la Communauté de Communes Rhône Crussol, Alain LADREYT, Adjoint en charge de la voirie, soumet à l'équipe municipale les projets « voirie » 2013 :

- | | | |
|---|---|--|
| - | Place de la Mairie : | enrobé à chaud |
| - | Chemin du Morges (Voie communale N° 5) : | réfection sur la partie la plus dégradée |
| - | Chemin de la Blachonne (voie communale N° 32) : | glissière de sécurité |
| - | Chemin du Bosc (voie communale N° 53) : | goudronnage |
| - | Rue de la Ceinture à la Bâtie : | traitement des eaux pluviales |

Le coût total des devis s'élève à 62 000 € HT

Concernant le fauchage des voies communales la première coupe sera réalisée à compter du 21 Mai
Débroussaillage : à compter du 8 juillet.

- **Site Internet**

La commune de Champis va réaliser un site Internet, le devis établi par les Inforoutes de l'Ardèche vient d'être accepté pour un coût de 910 € HT.

- **CEREMONIE DU 08 MAI**

Stèle à Juventin (9h), Suly (9h45), Champis (10h15) et Alboussière (11h).

- **Délibération n° 20 / 2013 fosses septiques désactivées : tarif**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réalisation de l'assainissement collectif, les anciennes fosses septiques des villas de la Bâtie et des Sources ont été déterrées.

